

iBiotec®

**FABRIQUANT DE PRODUITS ET AÉROSOLS TECHNIQUES POUR L'INDUSTRIE
PROCESS - MRO - ENTRETIEN
SOLVANTS ALTERNATIFS - SUBSTITUTION CMR**

Fiche Technique – Édition du : 13/01/2025

iBiotec® **DÉMOPLAST® SIL 850** **AÉROSOL SILICONE MULTIFONCTIONS NON GRAS**

Lubrifiant, démoulant, anti-adhérent
Hydrofugeant, isolant, brillantant
Certifié NSF H1 pour industries agro alimentaires (IAA)
Neutre, filmogène, non tachant, inodore
Utilisable sur tous métaux, thermoplastiques
Élastomères, thermodurs, bois, pierres, bétons

DESCRIPTION

Produit polyvalent faiblement gras destiné aux opérations difficiles de démoulage et aux problèmes de lubrification en ambiance propre.

Produit incolore, inodore, particulièrement anti-adhérent aux interfaces.

Parfaitement filmogène, non tachant.

Peut également être utilisé comme agent d'hydrofugation et agent de brillance.

Produit ayant de grandes caractéristiques de protection contre le développement de champignons, de moisissures.

Donne un effet satiné à brillant sur les pièces démoulées.

Peut également être utilisé comme agent anti-adhérent pour grattons, lors d'opérations de soudage sur des pièces ou des tôles ne devant pas être soumises à des opérations de peinture ou de revêtement ultérieur.

Utilisable sur tous matériaux, tels que bois, matières plastiques, élastomères, aciers, aciers au carbone, au chrome, alliages légers ou cuivreux.

Est garanti sans :

CFC, T111, Dichlorométhane, Perchloréthylène, Trichloréthylène et sans aromatique.

DOMAINES D'UTILISATION

iBiotec Démoplast SIL 850 est un lubrifiant, anti-adhérent, démoulant, isolant non gras, sans risque de projection ou de transfert. Son adhésion aux surfaces lui permette de trouver en totale sécurité, de nombreuses applications, notamment en industries agro-alimentaires.

Dans le domaine de l'emballage et du conditionnement, notamment en IAA, démoulage en injection plastique, en injection soufflage.

Traitement anti-adhérent des massicots de découpe, y compris en skin-pack ou en blistérisation.

Glissement d'emballages lourds, regroupés en skin-packs sur des tapis de convoyage en élastomères.

Lubrification des têtes de visseuses avec maintien du couple de serrage.

Sa tenue à très haute température +250°C, permet de l'utiliser comme anti-adhérent pour le traitement des cylindres d'extrusion de films étirables en PE.

Traitement isolant et hydrofuge du papier, du carton, des cuirs.
 Traitement anti adhérent de matrices de compression, d'encapsulation, de granulation en industries pharma et para pharmaceutiques.
 Démoulage de pièces de coulée en PU, PE et Epoxies.

Dans le domaine du BTP et de la construction, **Démoplast SIL 850** est un excellent hydrofugeant et agent de protection contre les moisissures, le développement des mousses ou de champignons, sur des matériaux poreux et pierres de tailles poreuses.
 Sa très faible tension superficielle permet un traitement à cœur, durable et efficace durant plusieurs décennies.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES TYPIQUES

CARACTÉRISTIQUES	NORME ou MÉTHODE	VALEURS	UNITÉS
Aspect	Visuel	fluide	-
Couleur Saybolt	NF M 07.003 ASTM D 156	+10	cotation
Odeur	Olfactif	Inodore	-
Masse volumique à 20°C	ISO 12.155	973	g/L
Températures d'utilisation	-	-40°C +250°C	-
Tension superficielle à 20°C	ISO 6297	21,1	Dynes/cm

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT ACTIF

CARACTÉRISTIQUES	NORME OU MÉTHODE	VALEURS	UNITÉS
Viscosité cinématique à 25°C	NF EN 3104	1000	mm ² /sec
Point d'auto inflammation	ASTM E 659	>300	°C
indice d'acide la	ISO 6618	0,0	mg/(KOH)/L
Teneur en cendres sulfatées	NFT 60 144	0,0	%
Teneur en impuretés supérieures à 5µ	FTMS 791 3005	0	nb/ml
Compatibilité élastomères Variation dimensionnelle 168h à 40°C	FTM 791	inférieur à 0,1	%
Caractéristique environnementale Bioaccumulation indice de partage Octanol/eau	OCDE 107	inférieur à 3	log KOW
Indice de réfraction	ISO 5661	1.404	
Rigidité diélectrique	ASTM D 149 IEC 60.243	18	kV/mm

MODE D'EMPLOI

Dangereux en présentation aérosol. Respecter les précautions d'emploi, les phrases de sécurité figurant sur l'emballage, se reporter à la fiche de donnée de sécurité. Usage strictement professionnel.

PRÉSENTATION

<p>DLU ÉTENDUE À 4 Ans</p> <p>360°</p>  <p>PROPULSEUR D'ORIGINE NATURELLE, INERTE, ININFLAMMABLE, INCOMBUSTIBLE, ALIMENTAIRE. DISPONIBILITÉ ILLIMITÉE. 3 %</p> <p>PRODUIT ACTIF CONTENU DANS L'AÉROSOL. NOMBRE D'UTILISATION X 5 97 %</p> <p>Brevet iBiotec 904 0 1968 4 code article 514228 fiche de données de sécurité 114221</p>	<p>Aérosol 650 ml</p> 	 <p>Nonfood Compounds Program Listed (Category H1) (Registration 146626)</p>
--	--	---

**Produit pour industries agro-alimentaires (IAA)
S'inscrivant dans une démarche ou une méthode HACCP
Analyse des dangers, Points critiques pour leur maîtrise
ISO 22 000 CODEX ALIMENTARIUS**

Catégorie NSF :

Lubrifiant H1 : utilisable dans les zones de fabrication des aliments. Utilisable comme agents anticorrosion, anti-adhérents des joints sur les fermetures de cuves, lubrifiants de matériels situés dans des zones de contact potentiel avec les aliments.

iBiotec® Tec Industries® Service
Z.I La Massane - 13210 Saint-Rémy de Provence – France
Tél. +33(0)4 90 92 74 70 – Fax. +33 (0)4 90 92 32 32
www.ibiotec.fr

USAGE RESERVE AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS
Consulter la fiche de données de sécurité.

Les renseignements figurant sur ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. Les caractéristiques y figurant ne peuvent être en aucun cas considérées comme spécifications de vente. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Parallèlement, le client s'engage à accepter nos conditions générales de marché de fournitures dans leur totalité, et plus particulièrement la garantie et clause limitative et exonératoire de Responsabilité. Ce document correspond à des secrets commerciaux et industriels qui sont la propriété de Tec Industries Service et, constituant un élément valorisé de son actif, ne saurait être communiqué à des tiers en vertu de la loi du 11 juillet 1979.